

soutenez notre école



lyceejulesrichard.fr 21 rue Carducci 75019 Paris 01.53.72.83.60 secretariat@lyceejulesrichard.fr













Une école dédiée à l'industrie

Construit autour du projet d'un industriel (Jules Richard) ne disposant pas de jeunes suffisamment formés à ses métiers, le lycée Jules Richard a toujours eu comme visée une formation technique de qualité, animée par des professionnels du métier, pour faciliter l'insertion professionnelle.

Une pédagogie adaptée

L'effort des équipes porte sur les quatre piliers de l'apprentissage : **l'attention** (concentration), **l'engagement** (rendre le jeune actif), le **retour d'expérience et la relecture des échecs** comme appui pour l'avenir.

Un projet humain

Le projet d'établissement se décline autour d'une formation humaine en proposant un cadre de référence permettant à l'élève de se structurer dans le respect, la confiance et le dialogue en l'éveillant aux valeurs d'ouverture aux autres, de solidarité, de service, d'effort et de responsabilité, de créativité, d'une formation intellectuelle et pratique donnant le goût d'apprendre, développant l'esprit critique et la capacité d'adaptation.

Il s'agit aussi de **développer l'intelligence collective** : écouter avec attention, parler avec intention, être bienveillant, se faire confiance et respecter le cadre.

Notre objectif est de développer l'envie de rejoindre l'industrie, et de permettre aux jeunes de bâtir leur projet professionnel.

Nos formations

Notre lycée technologique prépare les élèves aux **métiers de l'industrie et du développement durable** (STI2D) dans les voies de l'innovation technologique et de l'éco conception et des systèmes d'informations et numériques et une **poursuite possible en BTS et licence** en partenariat avec le CNAM.

Notre lycée professionnel offre aux jeunes une formation aux métiers de microtechnicien. Ce spécialiste des systèmes à la fois optiques et électroniques, conçoit et réalise des pièces miniaturisées de grande précision liées au développement des hautes technologies.

Une volonté pérenne

Notre lycée privé laïc et gratuit, a la volonté de développer et maintenir des relations pérennes avec les branches professionnelles et les employeurs pour anticiper l'évolution des besoins et d'y répondre en adaptant ses formations et proposer des jeunes en devenir formés et opérationnels.

Les chiffres clés



Taux de réussite sur 10 ans :

• Bac microtechniques: 100%

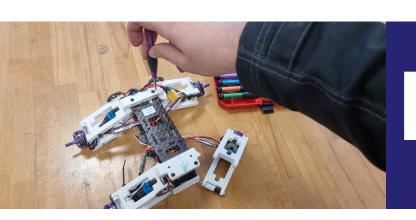
• Bac STI2D ITEC ET SIN: 95%

• BTS: 98 %



• 30 enseignants





 Plus de 20 projets innovants réalisés par nos élèves



Issue de la loi pour La liberté de choisir son avenir professionnel, la taxe d'apprentissage est une contribution annuelle de la part des entreprises qui vise à favoriser l'accès à l'apprentissage tout en finançant les formations de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage. Le versement du solde de la taxe d'apprentissage est le seul impôt obligatoire dont vous pouvez décider à qui vous souhaitez le verser. Les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés dont le siège social est situé en France et qui emploient au moins un salarié sont redevables de la taxe d'apprentissage.

Pourquoi la verser au lycée Jules Richard?

En versant l'intégralité de votre solde de la taxe d'apprentissage à notre établissement, **vous nous permettez**:

- D'améliorer nos enseignements en modernisant nos outils pédagogiques
- De financer l'achat de matériel à la pointe des technologies pour nos filières techniques
- De former de nouveaux jeunes aux métiers de demain dans le secteur de la microtechnique.

Grâce aux derniers financements reçus, nous avons pu mettre en place :

- L'achat d'imprimante 3D pour moderniser et permettre aux élèves de réaliser de nouveaux projets innovants.
- Un laboratoire créatif composé notamment d'imprimante 3D ainsi que de machine à découper le bois. Ce lieu de partage permet aux élèves de réaliser des projets aux thématiques variés.

En soutenant notre école, vous :

- Pérennisez les métiers auxquels nous formons les jeunes
- Favorisez le développement de ces différents métiers
- Pourrez recruter du personnel formé, qualifié et compétent.

Modalité de versement 2023

Le solde de la taxe d'apprentissage, jusqu'à présent versé directement par les entreprises aux établissements scolaires éligibles, devra désormais la déclarer et la verser auprès de l'URSSAF.

Dorénavant, le versement de la taxe s'effectue en deux temps: le paiement du solde devra être fait via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) des employeurs. Les sommes collectées par l'URSSAF et MSA seront par la suite reversées auprès de la Caisse des Dépôts. Enfin, grâce à une plateforme nommée SoltéA, les entreprises pourront attribuer les fonds aux établissements habilités de leur choix. Il vous faudra renseigner le numéro de l'établissement désigné. Pour notre lycée privé, le numéro UAI est le 0754917M. Grâce à votre promesse de versement dûment remplie, nous pourrons vous accompagner dans le fléchage de votre versement.



25 mai 2023

Déclarez votre solde de taxe d'apprentissage 2023 de 0,09% de votre masse salariale brute 2022, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

À partir du 25 mai 2023, attribuez votre solde de taxe d'apprentissage 2023 à notre école sur la plateforme <u>SOLTÉA</u>.

15 juillet 2023

Première période de versement pour les entreprises ayant attribuées leur solde entre le 25 mai et le 14 juillet. Après cette date, elles ne pourront plus changer leurs choix.

15 septembre 2023

Deuxième période de versement pour les entreprises ayant attribuées leur solde entre le 15 juillet et le 6 septembre. Après cette date, elles ne pourront plus changer leurs choix.

7 septembre 2023

Clôture de la collecte et fermeture de la plateforme SOLTéA.